

36. QUESTION ECRITE

des députés Bruno Perroud (suppl.), UDC, René Constantin, PLR, Liliane Brigger, CSPO, Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: dysfonctionnements à l'OCVS? (12.09.2012)

Ces derniers mois, la presse s'est fait l'écho de dysfonctionnements au sein de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), association qui constitue l'organisation faîtière cantonale des secours en Valais.

Conformément à la loi et aux statuts, l'Etat du Valais y dispose de 3 représentants au conseil d'administration. Surtout, il contribue au financement de l'organisation à hauteur de 6 millions par an, soit près des 2/3 du budget, qui s'élève à environ 9,3 millions par an.

Face aux dysfonctionnements récemment mis en lumière, nous posons dès lors les questions suivantes:

1. L'ordonnance sur l'organisation des secours prévoit que l'OCVS définit les besoins pour l'organisation des secours dans le canton et soumet toutes les décisions et mesures de planification nécessaires au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la Commission cantonale de planification sanitaire (art. 4 al. 2). Or, cette commission ne s'est plus réunie depuis 2004. Dès lors, sur quelle base et par qui la planification est-elle faite depuis le 1^{er} décembre 1996, date de l'entrée en vigueur de l'ordonnance?
2. L'ordonnance prévoit également que le département de la santé confie un mandat de prestations à l'OCVS (art. 5). Pourquoi, depuis plus de 15 ans, cette obligation n'est-elle pas respectée par le département? Sur quelles bases la surveillance qui incombe au Département est-elle effectuée? Et pourquoi le conseil d'administration de l'OCVS accepte-t-il cet état de fait contraire au droit et à une saine gestion des deniers publics?
3. Selon les statuts adaptés en 2011, les membres du conseil d'administration de l'OCVS, pour garantir un tournus représentatif, doivent céder leur place après 8 ans. Pourquoi cette mesure n'est-elle pas respectée par les membres du conseil, à commencer entre autres – c'est un comble – par... les 3 représentants de l'Etat et le président du conseil d'administration?
4. Quel est le montant de la rémunération annuelle du conseil d'administration, à combien se monte en particulier celle du président dudit conseil et comment ces montants ont-ils évolué depuis le début de l'OCVS?
5. Est-il exact que le salaire de l'actuel directeur, voire également celui du directeur médical dépasse celui d'un conseiller d'Etat et, si oui, quels sont les montants de ces rémunérations et quelle est la justification, le cas échéant, de tels salaires?
6. La partie germanique du canton est sous-représentée dans le personnel de l'OCVS. Pour quel motif et quelles sont les mesures envisagées pour remédier à cet état de fait?
7. Au début 2012, le conseil d'administration de l'OCVS a annoncé que le nouveau directeur devrait être un médecin et qu'il serait flanqué d'un adjoint à 50% provenant du Haut-Valais. Comment justifier ces nouvelles charges salariales alors que, précédemment, un directeur assumait ces tâches à satisfaction et à des coûts moindres?
8. En 2009, un expert externe a été mandaté pour analyser le subventionnement pour les compagnies d'ambulances. Aucune suite n'a toutefois été donnée, semble-t-il, au rapport dudit expert. Pour quels motifs? Ce rapport peut-il nous être communiqué?
9. La faillite d'Alpha Rhône SA, prononcée le 21 mai 2012, aurait-elle pu être évitée si les recommandations de cet expert avaient été suivies?
10. Selon la presse, le départ de l'ancien directeur de l'OCVS a provoqué des remous au sein de l'organisation et des partenaires. Quels sont l'objet et les enjeux de cette situation et comment le Conseil d'Etat voit-il l'intérêt de l'Etat et de l'OCVS dans ce dossier?

Conclusion:

A la lumière de toutes ces interrogations, nous doutons fortement de la capacité de gestion et de transparence de l'organisation faîtière des secours et du Service de la santé.

Nous demandons que la commission de gestion se penche sur cette problématique et que l'ancien directeur soit aussi entendu.

Cet organisme a acquis toutes ces années un outil remarquable de gestion du secours pré-hospitalier qui a fait ses preuves. Certains agissements des dirigeants laissent planer le doute et la confusion auprès des partenaires. A nous de lever cette incertitude.

Sion, le 12 septembre 2012
(09h48)

Bruno Perroud, député (suppl.), UDC
René Constantin, député, PLR
Liliane Brigger, députée, CSPO
Marylène Volpi Fournier, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
et cosignataires